



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2021

*En application des articles L.2121-25 et L.2131-11 du code général des collectivités territoriales*

En présence de : M. BAKHTIARI - Mme AMOZIGH - M. LEPONT - Mme PAGE - M. SLIMANI - Mme LACROIX - M. CRESSIN - Mme DIABY - M. TIMOFTE - Mme EFTEKHARI - MM. DE CHAUVIGNY - DENIS - Mme AMAR - MM. ALTHEY - BELHACEL - MAHÉ - SORONELLAS - BONNET-MAYER - Mmes MARTENOT - PEYROUSE - PERSONNE (représentée) - OVALDÉ - BUSOLO-PONS - JANDAR - SICÉ - MM. PAGE - MOREIRA - Mme KACHER - M. PILLON - Mmes KALATHASAN - MAZZUCCO - MM. SARTHOU - TRIGANCE - BENSAID - OLIVEIRA - Mme BIENVENU (représentée) - M. AUDEBERT - Mmes AMORÉ - POIRIER.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 décembre 2020 est adopté par 31 voix pour (Nocéens unis pour le changement - Mme Amoré) et 8 abstentions (Un élan renouvelé pour Neully-sur-Marne) ;

Information sur : la campagne de vaccination contre la COVID-19 ; le lancement d'un audit financier des budgets sur les 6 dernières années ; la mise en place d'un dispositif « logement d'urgence » ; la sécurité piétonne aux abords des écoles ;

Par 31 voix pour (Nocéens unis pour le changement - Mme Amoré) et 8 abstentions (Un élan renouvelé pour Neully-sur-Marne), le Conseil Municipal émet un vœu tendant à la programmation et la réalisation du prolongement de la ligne 11 du métro ;

Par 31 voix pour (Nocéens unis pour le changement - Mme Amoré) et 8 abstentions (Un élan renouvelé pour Neully-sur-Marne), le Conseil Municipal, autorise M. le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 ;

Par 31 voix pour (Nocéens unis pour le changement - Mme Amoré) et 8 abstentions (Un élan renouvelé pour Neully-sur-Marne), l'Assemblée désigne ses représentants au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance :

Joëlle AMOZIGH - première adjointe en charge de l'enfance, de la petite enfance et de la famille,  
Claude LEPONT - adjoint délégué aux finances, aux affaires juridiques et à la citoyenneté,  
David CRESSIN - adjoint délégué à la prévention-sécurité,  
Djénéba DIABY - adjointe déléguée à la santé, à la prévention des risques sanitaires et au handicap,  
Guillaume DE CHAUVIGNY - adjoint délégué au développement économique et commercial, à l'insertion et à l'emploi,  
Rabia EFTEKHARI - adjointe déléguée à la culture et à la vie associative,  
Mathumitha KALATHASAN - conseillère municipale déléguée à la jeunesse,  
Normando MOREIRA - conseiller municipal délégué à la voirie et à la propreté urbaine,  
José Marie Praxede ALTHEY - conseiller municipal délégué aux associations sportives,  
Henriette MARTENOT - conseillère municipale déléguée au logement,  
Jérôme PILLON - conseiller municipal délégué à la tranquillité publique.

À l'unanimité, les élus approuvent la création d'un budget annexe « camping de Neully-sur-Marne » ;

À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la constitution d'une servitude de passage sur une parcelle de terrain appartenant à l'EPS de Ville-Evrard pour permettre l'accès à la parcelle communale destinée au lycée (avenue Jean Jaurès) ;

Par 31 voix pour (Nocéens unis pour le changement - Mme Amoré) et 8 abstentions (Un élan renouvelé pour Neully-sur-Marne), l'Assemblée approuve et autorise M. le Maire à signer différentes conventions :

- groupement de commandes avec le CCAS et la Caisse des Ecoles pour différentes familles d'achats ;
- campagne d'identification et de stérilisation des chats en partenariat avec trois vétérinaires de la ville ;
- adhésion à la Fédération des élus des Entreprises publiques locales pour un montant annuel de 4 500 € ;
- mise à disposition de services à l'Etablissement Public Grand Paris Grand Est pour l'exercice de la compétence politique de la ville ;
- occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques avec la Métropole du Grand Paris et la société Métropolis ;
- accueil de bénévoles au sein des services municipaux ;

À l'unanimité, l'Assemblée maintient sa garantie d'emprunt pour le prêt transféré à la SA d'HLM Seqens Solidarités pour la construction de la résidence Le Bocage ;

À l'unanimité, les élus autorisent la vente d'une cave située place du Commerce pour un montant de 42 000 € ;

À l'unanimité, l'Assemblée adopte les modifications du tableau des effectifs et autorise le recrutement par voie contractuelle d'un éducateur spécialisé insertion professionnelle ;

Par 31 voix pour (Nocéens unis pour le changement - Mme Amoré) et 8 abstentions (Un élan renouvelé pour Neully-sur-Marne), le Conseil Municipal adopte la modification de la liste des logements de fonction ;

L'exemplaire du compte rendu du Conseil Municipal est affiché sur les panneaux administratifs de l'hôtel de ville et publié sur le site internet de la ville. Les habitants qui le souhaitent, peuvent consulter en mairie le procès-verbal, ou en demander une copie ou un extrait, par courrier, à M. le Maire.

**Le Maire,**  
**Signé : Zartoshte BAKHTIARI**